

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DOSSIER DEUXIÈME ÉCOLE PRIMAIRE: BILAN OCPM

Montréal, le 22 juillet 2013 - La fin des auditions des mémoires auprès de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a eu lieu mardi le 16 juillet et dès le lendemain, l'ensemble des mémoires était disponible sur le site de l'OCPM (www.ocpm.qc.ca).

Une analyse préliminaire révèle que des 220 mémoires écrits déposés au total, 38 de ceux-ci ont fait l'objet de représentations verbales, 19 (50%) favorables au choix d'un site alternatif pour la deuxième école primaire et 19 (50%) favorables au choix du Triangle. Des autres 182 mémoires écrits n'ayant pas fait l'objet d'une présentation verbale, 111 (61%) se prononcent contre le projet tel que soumis, 63 (34,6%) se prononcent pour le projet et 8 (4,4%) ne se prononcent pas sur le choix de l'emplacement proposé. À ces mémoires écrits, s'ajoutent quatre présentations orales sans dépôt de mémoire, trois desquelles, soit 75%, sont défavorables au projet tel que soumis.

L'APRIDS a déposé deux mémoires, soit un premier mémoire très technique de son comité Voirie visant à faire l'étude d'impact de la nouvelle école dans le Triangle sur l'ensemble de l'île et le deuxième, prenant clairement position pour la construction de cette école sur un site alternatif et plus sécuritaire que celui du Triangle et ce, conformément au mandat qui lui a été octroyé par 92% des voix suivant une consultation de ses membres.

« Cela fait plus de deux ans que la population de L'Île-des-Sœurs assiste, impuissante, à une guerre que se livrent Verdun, la CSMB et le gouvernement du Québec quant à savoir qui, parmi eux, a l'obligation de fournir un terrain sur lequel ériger une école publique. Or, pendant que cette guerre persiste, l'on nie à la population les infrastructures sécuritaires essentielles à son bien-être et à son épanouissement », déclare Daniela Villatora, présidente de l'APRIDS.

« En 2013, il est impensable qu'à L'Île-des-Sœurs l'on doive faire un choix entre un parc ou une école. On a besoin des deux. On a droit aux deux », ajoute Me Villatora.

Face à cette situation, l'APRIDS a demandé à l'OCPM de passer un message clair et limpide aux élus : Oui à une deuxième école! Oui à la sauvegarde de nos parcs et espaces verts!

À propos de l'Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Sœurs - L'APRIDS est un organisme à but non lucratif qui, depuis 1987, œuvre à l'amélioration de la qualité de vie des résidents de L'Île-des-Sœurs et à la protection de son environnement. Elle a pour mission de promouvoir et défendre les intérêts de tous les résidents de L'Île-des-Sœurs, qu'ils soient propriétaires ou locataires, individus, commerces, copropriétés ou institutions, principalement auprès des instances publiques. Elle se préoccupe de la sécurité des citoyens, de l'aménagement du territoire et des installations éducatives, culturelles, sportives et de loisirs. Renseignements : Daniela Villatora (514) 937-8404